



OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ

Un nouvel établissement public engagé dans les territoires



Normandie

Un nouvel établissement public de l'État pour protéger et reconquérir la biodiversité

L'Office français de la biodiversité (OFB) a été créé au 1^{er} janvier 2020* pour relever le défi de la protection et de la restauration de la biodiversité de l'Hexagone et des outre-mer. L'établissement public est placé sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

5 missions complémentaires

- la connaissance, la recherche et l'expertise sur les espèces, les milieux et leurs usages,
- la police de l'environnement et la police sanitaire de la faune sauvage,
- l'appui à la mise en œuvre des politiques publiques,
- la gestion et l'appui aux gestionnaires d'espaces naturels,
- l'appui aux acteurs et la mobilisation de la société.



Préserver la biodiversité, c'est aussi nous préserver

La biodiversité est le tissu vivant de la planète, la somme des interactions qui s'établissent entre les espèces et les milieux. Indispensable aux sociétés humaines, elle fournit l'oxygène de l'air, l'alimentation, l'eau, l'énergie, la fertilité des sols, de nombreux matériaux et médicaments.

Mais cette biodiversité est en péril. Les extinctions d'espèces s'accroissent sous la pression des activités humaines : destruction et fragmentation des milieux naturels, pollutions, surexploitation des ressources naturelles, introduction d'espèces exotiques envahissantes, auxquelles s'ajoutent les dérèglements climatiques.

Les forces de l'OFB

- 2 800 agents (dont 1 900 dans les entités territoriales dans l'Hexagone et les outre-mer),
- Des directions nationales et régionales et leurs services territoriaux, aux actions complémentaires et fortement imbriquées, implantées dans l'hexagone et les outre-mer,
- 9 parcs naturels marins,
- 1 sanctuaire de mammifères marins,
- 26 réserves naturelles.

* Loi n°2019-773 du 24 juillet 2019

Agir au plus près des territoires

L'Office et ses agents présents partout en France

Grâce à ses 1 900 agents de terrain, l'OFB appréhende les enjeux locaux, porte les politiques de l'eau et de la biodiversité au plus près des acteurs et des citoyens et enrichit son action par les apports des territoires, sources d'innovation.

Chaque région de l'Hexagone dispose d'une direction régionale, à l'exception de la direction interrégionale Provence-Alpes-Côte-d'Azur (PACA) et Corse. Les outre-mer ont une direction dédiée avec, pour chaque bassin ultramarin, des délégués territoriaux. Ces directions constituent les échelons de la coordination des missions de l'OFB dans les territoires, missions qui se caractérisent par des actions de proximité et des partenariats indispensables pour que la préservation et la reconquête de la biodiversité soient l'affaire de tous.

Au cœur des territoires, les services départementaux mettent en œuvre les missions de l'OFB, en particulier en matière de police de l'environnement et de connaissance. Ils représentent l'Office dans les départements et font remonter les besoins au bon niveau, afin que les meilleures réponses soient apportées par l'établissement.

En mer et sur le littoral, cette action de proximité est complétée par celles des délégations de façade maritime et des parcs naturels marins (PNM), dans le respect de la gouvernance locale exercée par les conseils de gestion des PNM et des compétences des services de l'État.



Les PNM sont des outils de protection de l'État créés pour répondre aux enjeux du milieu marin. Chaque parc a ses propres orientations de gestion, traduisant ses enjeux locaux. Ils poursuivent trois objectifs : la connaissance du milieu marin, sa protection (contrôle et sensibilisation des usagers), et le développement durable des activités maritimes économiques (pêche, extraction, énergies renouvelables...) et de loisir (plaisance, pêche, plongée, sport de glisse...).

Les principales missions des délégations de façade reposent sur la mise en œuvre, à l'échelle de la façade maritime, des différentes politiques publiques de protection et de gestion du milieu marin et de reconquête de la biodiversité. Par exemple :

- mobiliser la connaissance et être opérateur ou animateur de certains sites Natura 2000 en mer,
- mobiliser des financements et contribuer aux projets nationaux qui engagent les acteurs maritimes et les citoyens dans la protection et de la restauration de la biodiversité en mer.

Quel est le rôle des inspecteurs de l'environnement ?

Police de l'environnement et police sanitaire

Les 1 800 inspecteurs de l'environnement veillent au respect de la réglementation et luttent contre les atteintes à l'environnement. Leurs missions de police (administrative ou judiciaire) portent sur les milieux et les ressources (prélèvements d'eau, pollutions, atteintes aux zones humides, cours d'eau, habitats marins...), les espèces (protection des espèces à enjeux, lutte contre les trafics d'espèces et les espèces exotiques envahissantes), la chasse (contre-braconnage, sécurité à la chasse)... Ils sont également compétents en matière de police sanitaire relative à la faune sauvage (influenza aviaire, peste porcine africaine...).



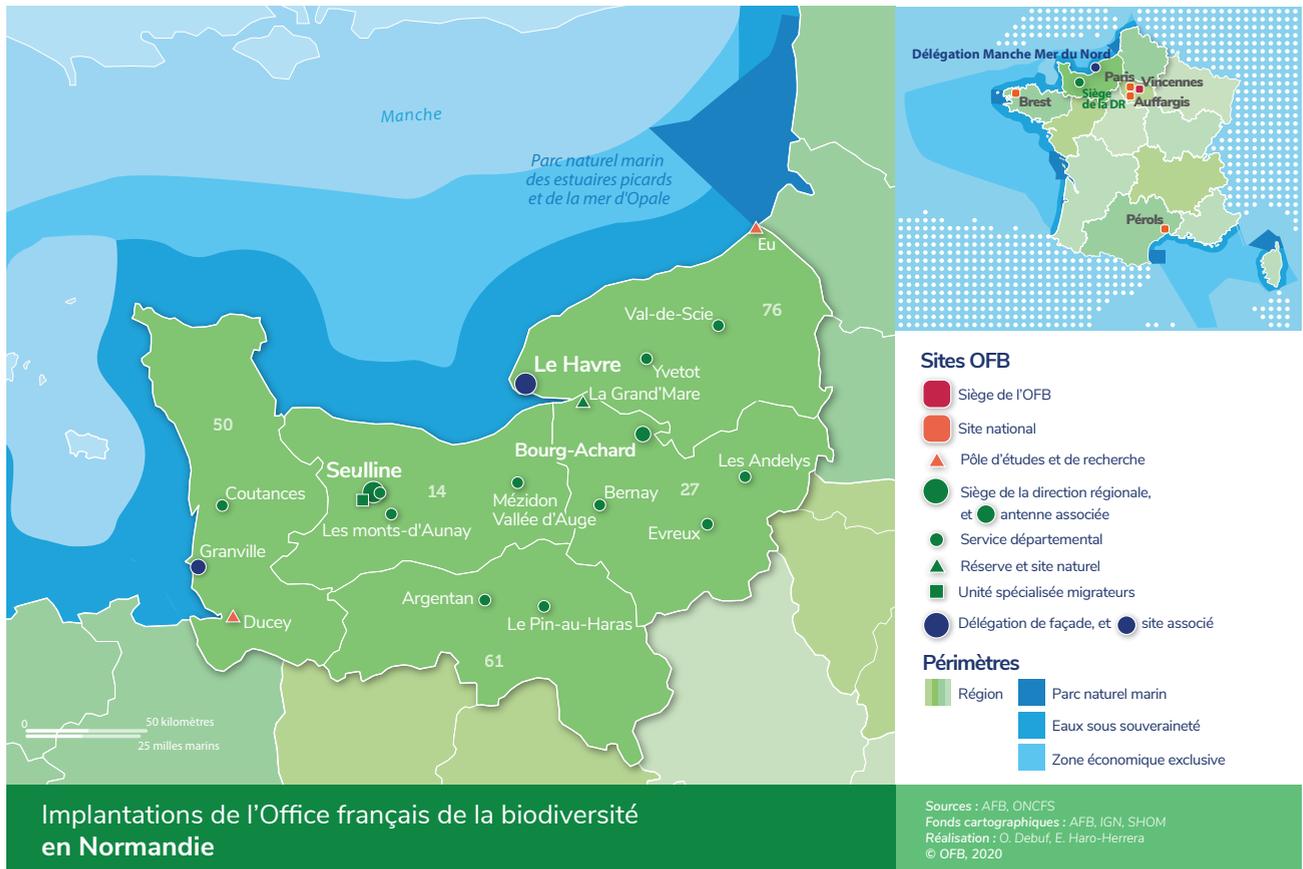
Connaissance : les missions des services départementaux

Les services départementaux contribuent fortement aux missions de connaissance de l'OFB. Dans le cadre de programmes nationaux, ils sont mobilisés pour :

- produire des données environnementales issues de l'observation de terrain (suivi d'espèces ou de milieux),
- participer à des protocoles de recherche, qu'ils contribuent à tester et, par leur connaissance du territoire et des acteurs, à améliorer (évaluation de la qualité écologique des milieux via des bioindicateurs, suivi des espèces grâce à l'ADN environnemental...).

Ils sont par ailleurs amenés à participer à des travaux scientifiques et techniques sur des enjeux locaux, par exemple dans le cadre de plans d'action pour la protection d'espèces menacées.

Cette contribution importante aux missions de connaissance de l'OFB s'appuie sur les compétences techniques des inspecteurs de l'environnement et sur un maillage du territoire qui est une vraie richesse pour l'établissement.



L'OFB en Normandie

Nos implantations

La direction régionale de l'Office français de la biodiversité regroupe 115 agents répartis sur tout le territoire :

- un siège basé à Seulline (Calvados) et une antenne régionale à Bourg-Achard (Eure),
- des services départementaux répartis sur 11 implantations qui permettent le maillage des 5 départements normands,
- une unité spécialisée migrateurs basée à Seulline (Calvados),
- la délégation de façade Manche Mer du Nord couvre toute la façade maritime de la baie du Mont Saint-Michel à la frontière belge. Son siège est situé au Havre (Seine-Maritime) et dispose d'une antenne à Granville (Manche).

Par ailleurs, l'OFB est propriétaire de la réserve de chasse et de faune sauvage de la Grand'Mare (Eure) dont la gestion est déléguée à la Fédération des chasseurs de l'Eure.

En mer, la Normandie comprend une partie du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale, dont le siège est à Saint-Étienne-au-Mont en Hauts-de-France.

La région Normandie accueille également des pôles d'études et de recherche d'envergure nationale de l'OFB.

Les observatoires long terme de la Bresle à Eu (Seine-Maritime) et de l'Oir à Ducey (Manche) travaillent sur les poissons migrateurs amphihalins.

En Normandie, l'OFB c'est aussi

L'Agence normande de la biodiversité et du développement durable (ANBDD)

Pour démultiplier les synergies en faveur de la protection de la biodiversité, l'OFB, l'État, la Région et les 5 départements normands ont créé l'ANBDD en 2019. L'OFB occupe la vice-présidence de cette agence, participe à son financement et ses équipes en région collaborent avec celles de l'ANBDD.

L'ANBDD accompagne les acteurs normands souhaitant s'engager dans la préservation et la reconquête de la biodiversité, la transition économique, écologique, sociale et climatique.

L'antenne Normandie - Rouen du Conservatoire botanique national de Bailleul et l'antenne de Caen du Conservatoire botanique national de Brest (établissements coordonnés).

Les enjeux de la biodiversité

Entre mer, littoral, plaine et bocage

La Normandie présente une très grande diversité de milieux :

- Un littoral marqué par des paysages variés (baies et estuaires majeurs, plages de galets et de sable, dunes maritimes, falaises et îles).
- Un espace marin riche et exploité, caractérisé par des écosystèmes multiples et une forte présence d'activités maritimes en Manche orientale qui doivent cohabiter.
- Un réseau hydrographique dense au sud-ouest, sur le socle armoricain, ainsi que des cours d'eau de plaine calcaire en lien étroit avec la nappe phréatique, au nord-est. La région accueille également des zones humides remarquables.
- Une activité agricole qui domine l'utilisation de l'espace que ce soit en plaine ou en zone de bocage avec des sols très sensibles à l'érosion en Seine-Maritime.
- Un territoire deux fois moins boisé que la moyenne nationale avec néanmoins quelques grands massifs forestiers.
- Une activité industrielle qui se concentre le long de la vallée de la Seine.

Un territoire à forts enjeux de biodiversité

La baie de Seine, la baie des Veys, le golfe normand breton, les marais du Cotentin et du Bessin, le marais Vernier et les estuaires sont des sites majeurs pour la migration, la nidification et l'hivernage des oiseaux terrestres et marins.

Les mammifères marins (phoques gris et veaux marins, grands dauphins et marsouins communs) trouvent dans cette région des zones de repos, d'alimentation et de reproduction.

Les nombreux fleuves normands sont des espaces de reproduction et de croissance fréquentés par les poissons migrateurs tels que les salmonidés, les lamproies, les aloses ou les anguillidés.



La Normandie présente aussi des réservoirs d'espèces à enjeux (écrevisse à pieds blancs, mulette, azuré des mouillères, grand corbeau,...) sur des zones peu exposées aux pressions ou peu connectées aux grands bassins hydrographiques.

C'est le cas des coteaux calcaires, pelouses calcicoles, tourbières, landes, prés salés et falaises qui sont aussi associés à une flore rare. Les zones bocagères normandes et les milieux aquatiques associés constituent également des réservoirs de biodiversité remarquables.

Un équilibre fragile entre usages et biodiversité

Les habitats continentaux et marins, naturels ou semi-naturels, sont sous pression par l'artificialisation et la fragmentation des territoires, l'évolution des modèles agricoles, l'industrialisation ou les nombreuses activités maritimes.

La simplification des paysages agricoles, les atteintes aux zones humides, aux milieux aquatiques et aux habitats marins, la poursuite de la régression des milieux bocagers et prairiaux, constituent ainsi des sujets de préoccupation forts pour la conservation des espèces.

Chiffres clés en région Normandie

- 640 km de côtes.
- 38 % des eaux françaises de la façade maritime Manche Mer du Nord sont classées en aires marines protégées.
- 137 700 km de haies en région. La Manche est le 1^{er} département bocager de France (54 200 km de haies).
- La quasi-totalité des espèces de poissons grands migrateurs de France métropolitaine sont présents en Normandie.

Direction régionale Normandie

3, rue du Presbytère – Saint-Georges-d'Aunay
14260 Seulline
Tél. : 02 31 77 71 11
dr.normandie@ofb.gouv.fr
www.ofb.gouv.fr/normandie

Service départemental du Calvados
sd14@ofb.gouv.fr

Service départemental de l'Eure
sd27@ofb.gouv.fr

Service départemental de la Manche
sd50@ofb.gouv.fr

Service départemental de l'Orne
sd61@ofb.gouv.fr

Service départemental de Seine-Maritime
sd76@ofb.gouv.fr

Délégation de façade Manche Mer du Nord
4, rue du Colonel Fabien - BP 34
76083 Le Havre
Tél. : 02 32 85 38 65

Observatoires long terme

Observatoire long terme de la Bresle
Rue des Fontaines
76260 Eu
Tél. : 02 27 28 06 11

Observatoire long terme de l'Oir
Moulin de Cerisel
50168 Ducey
Tél. : 02 33 60 87 26



Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale

Chemin de la Warenne-Écault
62360 Saint-Étienne-au-Mont
Tél. : 03 21 99 15 80
www.parc-marin-epmo.fr
f @parc.naturel.marin.epmo



OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ

Office français de la biodiversité

Siège social
12, cours Lumière
94300 Vincennes

www.ofb.gouv.fr



@OFBiodiversite



@OFBiodiversite



@OFBiodiversite



@linkedInOFB



@OFBiodiversite



@OFBiodiversite